

Conseil de fabrique du 17 janvier 1790

Conseil de fabrique du dix-sept janvier 1790

L'an mil sept cent quatre vingt dix le dix-sept janvier nous soussignés jean Guillotin, Mathurin Maubec, Louis reminiac, Julien Maubec, Jean soulaine, pierre prioul, jean hersart, joseph Le Roy, Maitre Joseph freoul, joseph colleau Mr Le blanc et Mr Louis Le Roy tous.....délibérants ayant rendu leur compte et payé le reliquat assemblés en corps politique aux fins deque les notables et tous habitans connus pour citoens actifs aux d'assignation de dimanche dernie répétée ce jour.

En l'endroit le sieur hoeo de Boisgestin syndic de cette paroisse a représenté au general et déposé sur le sureau ???la déclaration du roy de 9 octobre 1789 portant la sanction du décret de l'assemblée nationale du mardi 6 octobre 1789 concernant la contribution patriotique, l'instruction publiée par ordre du Roy relativement a cette contribution patriotique.

Les lettres patentes du roy du 3 novembre 1789, qui ordonnent l'envoi aux tribunaux le cahier de décret de l'assemblée nationale y annexé, lettres patentes du roy du 18 novembre 1790 concernant les titulaires desla proclamation du roi concernant la conservation des forests etdu 3 novembre dit an, les lettres patentes du Roy de 27 novembre dit an concernant la disposition quiautre benefice, autres concernant la confiscation des grains, autre relatives a la conservation des biens ecclésiastiques, autres lettres patentes portant qu'il ne sera plus expédié de provisions d'offices des judicatur, autres sur le décret 20 l'assemblée nationale du 27 novembre 1789 sur un décret provisoire de l'assemblée nationale concernant les municipalités ; de la representation desquelles pièces ainsi que des lettres circulaires d'envoy

Le 17^{me} Janv^r 1790
au mil Sept cent quatre vingt Dix de Dix sept de Janvier
Jean Baptiste Jean Guillaume Mathurin Maubert, Louis Ruminier
Jean Baptiste Jean Guillaume Mathurin Maubert, Louis Ruminier
Jean Baptiste Jean Guillaume Mathurin Maubert, Louis Ruminier
de Roy M^{rs} Joseph Fricol, Joseph Gault, au est. Le Maire
et M^{rs} Louis de Roy tous anciens delib^rants ayant rendu leur
Compte et paye de Reliquat assemblees en Corps politique avec
fin de ainsi que les notables et tous habitants connus pour
Citoyens actifs aux fins d'assignation de dimanches desuies
Repetee les jours

En l'endroit Le Sieur Noe de Boisgetin L'indie de Lettre
paroitte a Represente au general et Depose sur le Bureau
La Declaration du Roy du 9 octobre 1789 portant la sanction
du Decret de l'Assemblée nationale du mardi 6 octobre 1789
concernant la Contribution patriotique; L'Instruction publiée
par ordre du Roy Relativement a cette Contribution patriotique,
Les Lettres patentes du Roy du 3 novembre 1789, qui ordonnent
l'envoi aux Tribunaux de la Lettre de Decret de l'Assemblée
nationale et annexé, Lettres patentes du Roy du 18 novembre
1789 concernant les Titulaires des Benefices de, La proclama-
tion du Roi concernant la Conservation des Forests et Bois
du 3 novembre dit au, Les Lettres patentes du Roy du 27
novembre dit au concernant la Disposition qui goudra tout
Benefice, autres concernant la confiscation des grains, autres
Relatives a la Conservation des Bénéfices ecclésiastiques, autres
Lettres patentes portant qu'il ne sera plus expedie de provisions
d'offices de judicature, autres sur le Decret de l'Assemblée nationale
du 27 novembre 1789 portant qu'il ne sera plus permis à
aucun degre d'Administration de s'en servir a titre
Interim, finalement Lettres patentes du Roy du 3
Decembre 1789 sur un Decret provisoire de l'Assemblée nationale
concernant les municipalités; De la Representation des
quelles pieces ainsi que des Lettres Circulaires Deuoy

Le dlt hoeo Boisgestinditte pièces déposées
aux archives de cette paroisse pour y avoir recours au besoin et

Le general enjoint qu'en conformité desde l'assemblée
nationale le tout soit inscrit sur le registre de délibération, d'autant mieux que toutes les
ditteslettres patentes et proclamations du roy ont été proclamées
et publiéesivement auxgrand messe.

Le general augmenté augmenté par son grand nombre ;;; et notales
actifs connus par acclamation

Nommé pour maire de cette paroisse le sieur Duboisgestin ho... cydevant cindic, lequel en
cette qualité ayant la main levée a promis de faire devant la commune de se conformer qux
décrets de l'assemblée nationale d'être fidel à la constitution et au Roy.

Par acclamation aussi le general et ses et ses citoiens assemblés ont nommé pour faire le
registre et recevoir les déclarations des dons patriotiques Mr Lecerff doyen de cette
paroisse, pour assistants pour ;de la majorité Mr Joseph freoul de ce
bourg, par scrutin redoublé Le Sieur Bayon maitre d'école par la majorité de 23 voix contre
vingt une.

La general a aussi nommé pour assistants des différents juges devant lesquels on sera dans
le cas de porter une plainte